



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région  
Hauts-de-France**

Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

Lille, le

Réf : Raphaël Ghys  
Directeur PFRH

## **Compte rendu de l'instance informelle de concertation interministérielle**

**12 février 2021**

Le secrétaire général pour les affaires régionales ouvre la réunion en excusant le préfet de région retenu par la gestion de la crise sanitaire et la visite officielle ce jour dans le département du Premier ministre et du ministre de la Justice.

En déclarations liminaires [non transmises], les représentants des organisations syndicales critiquent de manière unanime la poursuite, à marche forcée selon eux, de cette nouvelle réforme de l'État qu'ils estiment contraire à l'esprit du service public.

Ils estiment, par ailleurs, que les SGC, nouvellement créés, ne seront pas en mesure d'accompagner efficacement la mise en place des DDETS et de la DREETS.

### **I. Etat d'avancement des préfigurations départementales**

Pour ce qui est des SGC, le secrétaire général de la préfecture du Nord souligne la pleine opérationnalité de ce nouveau service qui a été constitué avec un taux d'adhésion élevé des agents concernés, à hauteur de 90 %. Le SGC contribue à la mise en œuvre de la politique très volontariste du préfet de région de développer le télétravail, qui est un enjeu essentiel dans le contexte de crise sanitaire aigüe.

Dans une approche pragmatique, le préfet du Nord a souhaité assouplir le calendrier d'élaboration du projet de service qui sera finalisé en mars et prendra en compte la DDETS.

A l'issue des points d'étape sur la mise en place des SGC de l'Oise et du Pas-de-Calais, les représentants de la CGT souhaitent connaître les nombres de postes vacants et de lettres de mission, ainsi que les états d'avancement des implantations immobilières. Le SGAR indique que la PFRH centralisera et transmettra les éléments demandés.

Les représentants de la CGT demandent, d'une part, une revalorisation du RIFSEEP pour les agents des SGC pour prendre en compte la complexité accrue de leur travail, puisqu'ils ont quitté un cadre ministériel connu pour une approche interministérielle qui reste à construire en raison de la spécificité qui perdure des statuts et, d'autre part, un moratoire pour les entretiens d'évaluation. Par ailleurs, ils soulignent la sursollicitation des agents des SGC par les différentes administrations centrales concernées et l'angoisse qu'elle suscite, ainsi que l'échec de la mise en place du télétravail en leur sein.

Le représentant de la FSU souligne la spécificité du fonctionnement de l'Education nationale en cette période de crise sanitaire et le recul du télétravail.

Le secrétaire général pour les affaires régionales rappelle, s'agissant du télétravail, qu'avant la crise sanitaire il n'était guère recherché ni valorisé que ce soit par les administrations ou les organisations syndicales. De manière plus générale, sur les SGC, s'il ne reconnaît pas les spécificités des statuts et des outils de gestion RH, il indique que sont engagés des chantiers de convergence notamment dans le champ des RH. Pour ce qui est,

enfin du moratoire sur les entretiens professionnels, au-delà de l'obligation réglementaire à les réaliser, il estime qu'il est dans l'intérêt des agents de les tenir, dans la mesure où ils se sont investis dans la mise en place de nouveaux services.

Le secrétaire général de la préfecture du Nord, concernant la revalorisation des groupes RIFSEEP rappelle le cadre réglementaire précis et indique que les entretiens d'évaluation ont vocation à apprécier les évolutions des postes des agents concernés et leur traduction, le cas échéant, en matière de régime indemnitaire, à la fois en termes de groupe RIFSEEP et de CIA.

Aux demandes des représentants de la CGT de prise en compte pour les agents concernés des coûts du télétravail, le secrétaire général pour les affaires régionales rappelle que cette question relève de négociations nationales.

## **II. Etat d'avancement des préfigurations régionales**

Le préfigurateur de la DREETS présente un point d'étape sur les travaux menés qui prennent en compte la crise sanitaire qui mobilise fortement les services. Un dialogue social à la fois formel et informel est conduit au sein des actuelles DRCS et DIRECCTE.

Les points de vigilance identifiés par le préfigurateur concernent les systèmes d'information, la communication interne et externe et l'évolutions des instances avec des élections professionnelles en octobre prochain.

Les représentants de FO, de la CGT et de la FSU estiment que cette réforme non seulement est mal pensée mais s'inscrit dans un calendrier trop contraint qui est source de RPS importants. Ils considèrent, en effet, qu'au 1<sup>er</sup> avril la DREETS, ainsi que les DDETS d'ailleurs, seront juridiquement créées mais ne seront pas en mesure de mettre en œuvre véritablement le service public de l'insertion.

Les représentants de la CFDT indiquent que les agents concernés sont dans l'attente depuis désormais deux ans de connaître les impacts de cette réforme sur leur situation individuelle.

Le préfigurateur DREETS rappelle que le service public de l'insertion mobilise un nombre très important d'acteurs eu égard à son approche globale.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, pour sa part, prend acte des divergences d'appréciation de la réforme et souligne l'importance d'un dialogue social de qualité qui doit permettre, à tout le moins, d'avoir une vision partagée des objectifs de la réforme, ce qui n'empêche bien évidemment pas son appréciation différente.

Les représentants de la CGT estiment que la mise en place du nouveau réseau des finances publiques n'est pas satisfaisante, en termes de service rendu aux usagers et pour les agents concernés, à l'échelle de la région et plus particulièrement dans l'Aisne.

Le représentant de la DDFiP du Nord indique, pour sa part, que dans ce département la réforme se déploie nominalement et permet pour les agents concernés d'obtenir pour une importante majorité leur premier choix.

\*

En conclusion, il est convenu que la prochaine réunion de cette instance sera programmée dans la seconde moitié du mois d'avril, soit après la création de la DREETS et des DDETS.